



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINTE CIRQUE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 22/03/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – CHARLENE CAZAU – FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — ~~BENOIT AURICES~~ — GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE — ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ — VALERIE DELBOS-GREGOIRE — ~~LOIC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. AURICES - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

M. DECUPPER AYANT DONNE PROCURATION A MME THEPAUT

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Madame Charlène CAZAU a été élue secrétaire,

OBJET
**Admission en non
valeur de produits
irrecouvrables**

Le comptable public nous a transmis l'état des produits irrécouvrables sur la période 2014 à 2019.

Ces créances, qui correspondent à des dettes de services périscolaires, n'ont pu être recouvrées malgré les relances engagées par la Trésorerie.

Toutes les procédures ayant été intentées et afin d'épurer les comptes de tiers de la collectivité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AR Prefecture

047-214700692-20230403-D2023040306-DE
Reçu le 05/04/2023

Décide l'admission en non-valeur de ces créances non recouvrables pour un montant de 219,75 euros.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 3 avril 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

La secrétaire de séance
Charlène CAZAU

